

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 11 :**

PARC ARNSTADT REAMENAGEMENT –
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT –
CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT
2018-2020

Séance ordinaire du 24 Septembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Grégoire REYDIT (à Françoise COSSECQ), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Didier BLADOU), Jessica CASTEX (Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

DOSSIER N° 11 : PARC ARNSTADT REAMENAGEMENT – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018-2020

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Contexte :

La commune réaménage le parc public d'Arnstadt situé au Nord de la ville, au cœur du quartier Godard, dans un site présentant une biodiversité ordinaire très intéressante. Ce parc très arboré permettra de répondre aux attentes très variées d'une population existante ou à venir sur le secteur, notamment suite à la construction de l'éco structure au Nord du parc. Il participera également, avec les autres projets alentour, au développement de la biodiversité et à la pédagogie à l'environnement. En conséquence, son réaménagement est entièrement conditionné par ces préoccupations nature.

Il s'inscrit dans une dynamique du territoire, où des grands projets urbains sont en cours ou en réalisation prochaine dont la ZAC du Tasta, les Berges du Lac, le Parvis de l'ancienne gare Ravezies, le secteur Ausone.

Le secteur du projet est en bordure de la Ligne Verte en cours de réalisation, auquel il sera connecté par une rampe/escalier et une placette. Cette proximité lui permettra d'être relié par des cheminements doux aux trams C et D ainsi qu'à la halte ferroviaire Sainte Germaine.

Il jouxte également la future ZAC Godard en projet dont le thème, en accord avec l'environnement, est centré sur l'alimentaire de qualité et les produits bio.

Enfin, le parc constitue un ensemble avec l'éco structure évoquée précédemment, ensemble qui comprendra à terme, une nouvelle crèche, de nouveaux locaux pour le Relais Assistants Maternels, une agence postale et des locaux associatifs (printemps 2020). Ce bâtiment, visant l'énergie positive, est largement ouvert sur le parc, selon les règles de sa conception bioclimatique.

Le projet :

Le projet consiste à réaménager 6 000 m² du parc Arnstadt, en accompagnement de l'évolution du quartier et selon une conception résolument axée sur la pédagogie de la nature, les saisons, les couleurs. Le projet s'enrichira de kiosques, d'aires de jeux, d'un forum propice à la réalisation artistique collaborative, de mobiliers, notamment d'activités adaptées aux personnes plus âgées et tout un dispositif pour la faune sauvage ainsi que des panneaux informatifs ludiques.

Subvention :

L'aide financière de Bordeaux-Métropole porte sur la somme de 116 000 €, ce qui représente 42,64 % du budget prévisionnel éligible (hors éclairage) estimé à 272 000 € H.T..

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes au projet :

Budget prévisionnel € H.T. 2019-2020					
Nature des dépenses	Montant des dépenses		Financeurs	Montant des recettes	% R/D
Travaux d'aménagement	272 000		Commune du Bouscat	156 000	57,36
			Bordeaux Métropole	116 000	42,64
<i>Total des dépenses</i>	<i>272 000</i>		<i>Total des recettes</i>	<i>272 000</i>	<i>100</i>

Cette demande de fonds de concours est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux projets nature au titre du Règlement d'intervention nature validé par la délibération communautaire 2018-154 du 23 Mars 2018.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-3 et L.5215-26,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-623 du 9 Novembre 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020 (fiche action n° C 042810212),

VU la délibération n° 2018/33354 du 23 mars 2018 relative au Règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux-Métropole,

VU le projet de convention proposé par Bordeaux Métropole afin de bénéficier d'une subvention du RI nature,

CONSIDERANT l'intérêt financier pour la commune de bénéficiaire de cette aide,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve le projet de convention entre Bordeaux Métropole et la ville ci-annexé,

Article 2 : Autorise M. LE MAIRE ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet d'arrêter le principe et de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la subvention de Bordeaux Métropole.

Fait et délibéré le 24 septembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

